

Objectifs

Financer des Projets de R&D conduits par un consortium

Intégration du dispositif IDémo régionalisé (ex PSPC Région ou FUI) à France 2030 régionalisé

Maintien de la possibilité de financer des projets interrégionaux

Sélection des projets et décision de financement par le COPIL régional (Préfet – Président)

Ouverture de l'AAP pour 4 ans (2022-2025) avec 2 relevés par an (octobre et avril)

Bénéficiaires / Critères d'éligibilité

Projets de R&D conduits par un consortium **avec minimum 2 entreprises, dont une PME ou une ETI, et d'un ou de partenaires de la recherche académique** (maximum 5 partenaires)

TRL début : 4 à 6 / TRL fin : 7 à 9

Budget total compris entre 1 et 4 Millions d'euros

Durée : 24 à 48 mois

Labellisation obligatoire par un pôle de compétitivité régional

Aides

Pour les entreprises (« activités économiques ») :

Taux max	PE (<50)	ME (50 à 250p)	ETI (250 à 5000p)	GE (>5000p)
	60%	50%	35%	25%

Pour les organismes de recherche (« activités non économiques ») :

50% des coûts complets ou 100% des coûts marginaux

Le budget des acteurs de recherche ne doit pas dépasser 30% du budget total du projet

relevés

26/10/22

26/04/23

25/10/23

24/04/24

29/10/24

28/04/25

28/10/25

Dépôt sur la plateforme
<http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/France-2030-I-DEMO>